

## NOTE TECHNIQUE

### DEMANDE DE DEROGATION

En fonction de son lieu de résidence, chaque élève possède un secteur de rattachement comprenant un lycée pour lequel il a une priorité d'accès en seconde générale et technologique (2<sup>nd</sup>e GT).

Un candidat souhaitant être affecté en 2GT dans un lycée public autre que son lycée de secteur, peut formuler une demande de dérogation à la carte scolaire.

Une fiche de demande de dérogation mise à votre disposition en pièce jointe à cette note technique.

En cas de demande de dérogation : la fiche de demande de dérogation est à compléter et à retourner au secrétariat pour **le 11 mai 26 au plus tard** :

- ⇒ Si l'élève souhaite postuler dans un **lycée hors secteur**
- ⇒ **Dans le cas du choix d'un enseignement optionnel qui n'est pas proposée dans le lycée de secteur** (EO : sciences de l'ingénieur, sciences et laboratoire, biotechnologies, santé et social, management et gestion, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre, EPS, LVC chinois, LVC espagnol, LVC italien, LVC portugais, LVC russe, LCA grec, LCA latin). Ce choix **fait l'objet d'une demande de dérogation au motif 6 – Parcours scolaire particuliers**. L'inscription se fait après l'affectation lors de l'inscription dans l'établissement, dans la limite des places disponibles.

En résumé :

Niveau d'entrée	Lycée	Formation sur code voeu 2GT	Dérogation
2GT	<b>Hors secteur</b>		OUI tous les motifs
2GT	TOUT ETAB	ENSEIGNEMENT OPTIONNEL ET <b>SECTION SPORTIVE SCOLAIRE</b>	OUI <b>SI HORS SECTEUR</b> motif 6

### PRECISIONS SUR LES DEMANDES DE DEROGATION

⇒ **Pas de demande de dérogation à faire pour les cas suivants :**

- Entrée dans la voie professionnelle (2<sup>nd</sup>e pro ou CAP)
- 2<sup>nd</sup>e GT de son ou ses deux lycées de secteur
- 2<sup>nd</sup>e GT en établissement privé ou en enseignement agricole ou min. des armées
- 2GT Parcours STL, STI2D et ST2S
- 2<sup>nd</sup>e GT avec formation sélective (ex : section internationales, BI NATIONALE **ESABAC** / BACHIBAC / ABIBAC : **Fiche spécifique à rendre pour le 04/05**)
- 2<sup>nd</sup>e STHR
- 2<sup>nd</sup>e GT option « Arts du cirque » ou « création et culture du design »
- 2GT avec suivi études au conservatoire
- 2GT Sport Etudes et formations bi-qualifiantes

**Attention** : un seul vœu dérogatoire est autorisé, il porte sur un établissement. **Une demande de dérogation validée ne garantit pas l'inscription dans un enseignement optionnel particulier. L'affectation dans un établissement obtenue par dérogation est définitive, même si l'enseignement optionnel pour lequel la demande a été faite, ne peut être suivi par l'élève.**

